

Le dix neuf novembre deux mille quatorze, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de HOMBLEUX légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Christian AVY Maire de la Commune

Etaient présents : Mr Avy (Maire), Mrs Urbaniak Michel Mr Hansart Michel (adjoints), Mme Kalota ghislaine, Mme Hannecart Pascale (adjointes), Mr Delattre Albert, Mme Dumont Carole, Mr Frison Fabrice, Mme Lefebvre Nathalie, Mme Loridant Sylvie, Mr Niot Daniel , Mme Nobécourt Martine.

Absents excusés : Mme Costa-Delobel Sophie (pouvoir Mr Delattre), Mme Delebecque Stéphanie (pouvoir Mr Avy) Mr Meunier Bernard (pouvoir Mme Loridant),

Secrétaire de séance : Mr DELATTRE Albert

La feuille d'émergement est signée par les membres présents

15 Membres en exercice, 12 membres présents, 3 pouvoirs

Le quorum étant atteint, monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil

- Approbation du dernier compte rendu
- Rapport du Maire :
- Employés territoriaux :
- Mutuelle maintien de salaire M.N.T
- Aménagement sportifs
- Conventions F D E (Transfert M.O, groupement de commande, C.E.P)
- Travaux de voirie
- Projet scolaire
- Prime de fin d'année aux employés territoriaux
- Questions diverses

Secrétaire de séance Mr DELATTRE Albert

- Ajout à l'ordre du jour
 - Contrat d'entretien chaudière de l'école
 - Appel d'offre pour le relevage des tombes reprises
 - Numérotation rue de Nesle
 - Admission en non valeur

Remarques sur le compte rendu du 24 Septembre 2014

- Monsieur NIOT fait remarquer quelques fautes d'orthographe (le nom basket sera remis dans la langue d'origine Anglo Saxonne)
- Aucune autre remarque n'a été faite, le compte rendu du 24 septembre est adopté à l'unanimité.

→ Monsieur le Maire relate aux membres du conseil son Rapport depuis la dernière séance ;

■ Dossiers en cours

- Travaux d'assainissement > Les premiers dossiers de raccordement ont été lancés, aucune demande d'aide financière pour le moment

■ Logement Communaux :

- 2 Rue de l'église, Le presbytère qui est sous bail emphytéotique auprès de la maison du CIL va prochainement libérer la commune de son engagement de caution d'emprunt, la date de 2019 étant l'échéance de l'emprunt. Par contre nous n'avons pas trouvé dans nos archives le fameux bail qui nous permettra d'établir la date de reprise par la commune de ces logements. Je me suis adressé à Maître

MAURETTE notaire à Nesle qui a repris les minutes du notaire de l'époque, Maitre BOUTHORS derrière maitre Raverdy et qui nous a retrouvé une copie du bail si précieux. La durée du Bail est de 45 ans soit échéance 1 Juin 2030. Ce ne sera pas pour nous du moins pour moi mais cela n'empêchera pas que nous continuerons à suivre l'état de ce patrimoine.

- 12 Rue principale, les travaux ne sont pas encore terminés à 100%, ils ne sauraient tarder, cela n'est pas du ressort de la commune mais du gestionnaire du bail à réhabilitation. Les dossiers de demande de location sont en cours et peuvent être adressés au contact des Toits de l'espoir (N° en Mairie)
- 11 Rue de Nesle (Espérance)
Nous venons de signer la vente comme prévu pour la somme de 80 000 €. Les documents d'urbanisme sont en cours pour la division parcellaire, la déclaration préalable pour la construction des logements est en cours.
- 14 rue du Calvaire ; en bail avec l'ADMI et géré par l'AIVS, ce bloc pose quelques soucis d'entretien qui s'est aggravé suite au sinistre du dégât des eaux qui a mis l'ensemble rez-de-chaussée de la bâtisse en situation d'humidité importante, de plus des fuites sur le pluvial aggravent encore la situation ; Nous sommes intervenus à plusieurs reprises auprès de leur service entretien bâtiment, ce qui fait qu'aujourd'hui, les logements du bas sont vides et en réparation avant tous locataire. Nous suivons ce dossier.

■ Droit de préemption

- Nous avons été contacté par un cabinet d'avocats concernant ce droit de préemption qui doit être établi par une délibération de ce conseil, j'ai pris contact avec la sous-préfecture et le fait d'en avoir eu délégation par ce conseil en début de mandat m'autorise parfaitement à le subdéléguer, cela devient une Décision du Maire que je dois en référer au conseil suivant. J'en avais fait part lors de la réunion du 24 Avril où ce conseil m'avait demandé de me rapprocher de la sous-préfecture pour prendre ma décision, Décision « 2014-05-01 » rapportée au conseil du 20 juin le conseil a approuvé les différents comptes rendus suivants. Nous avons donc transmis tous ces documents au cabinet d'avocats de la société IDE,

■ Dossier scolaire

- Panne de la chaudière Gaz pendant 3 semaines, dont 2 pendant les vacances, la société qui en avait la charge n'a pas assuré la garantie du contrat, heureusement que cela n'est pas arrivé pendant les grands froids. Nous allons nous rapprocher de la maison mère pour revoir un contrat plus sûr.
- L'association « les amis de l'école » ont reformé leur bureau pour poursuivre les activités permettant le financement de petits équipements pour les classes et cette année la mise en place d'un échéancier pour les parents qui souhaitent financer la classe de neige par mensualité.
- Nos employés ont effectué le raccordement électrique du nouveau T.B.I dans la salle de classe, celui-ci a été mis en place et mis en service le 18/11 par nos soins.

■ Travaux dans la commune.

- Un nouveau passage piéton a été réalisé suite à la demande d'un administré, ceci pour permettre aux habitants rue de Nesle de rejoindre l'abri bus de l'Espérance, les travaux de gros œuvres (baisse des bordures) ont été réalisés par l'entreprise Coelho cout 1898 €
- Ossuaire
Créé dans le cimetière de HOMBLEUX par l'entreprise Pompes funèbres BOURSE-GRENIER pour un montant de 1640.00 € TTC il comporte 135 places :

■ Travaux réalisés par le groupe insertion ADI SOMME

- Le déblaiement de la propriété 11 rue de Nesle « Espérance » avec l'aide de notre équipe,
- La création d'un réseau pluvial à la chapelle St Charles,
- Le nettoyage et l'élagage des fossés rue de Bacquencourt

■ Travaux réalisés par nos employés

- Tous les passages piétons ont été retracés en peinture ainsi que les bandes signalétiques des stops
- Les trottoirs de la commune présentant des flaques d'eau ont été rechargés en cailloux
- Certains trottoirs se sont vu débarrassés des arbustes qui gênaient le passage piéton, d'autres ont été élagués pour la même cause, au déplaisir des riverains qui prennent nos trottoirs pour leur jardin.
- Un rechargement en gros cailloux a été fait aussi rue du bas vers l'Allemagne
- Un programme d'élagage des chemins ruraux est en cours, commencement par le CR 10 dit d'Offoy et le CR 11 dit latéral dans la grande sole de Canisy. Seront suivis sur le CR 4 qui mène à Robécourt
- Le coût des panneaux des rues étant très important, un essai a été fait pour les repeindre, ceci est concluant et certains ont déjà été démontés pour être passés en atelier. Canisy est terminé.
- Le panneau du S de Canisy demandé a été posé ainsi que celui de la rue des osiers (balise de virage)

- Clocher de la commune :
 - Enfin on en voit le bout, depuis 1 an ½ qu'on l'attendait, elle est enfin venue, je parle de l'entreprise en charge de la remise en état du clocher. Elle est arrivée le lundi 10 Novembre sans prévenir, bien sur, je l'ai acceptée et fait avec, lundi mercredi et jeudi pour vider le haut du clocher, vendredi j'ai profité de sa présence pour demander le nettoyage des chéneaux de l'église et des gouttières autour de la mairie, nettoyage que l'on effectue tout les deux ou trois ans. J'ai demandé un contrôle visuel de la toiture de l'église, plusieurs ardoises étaient cassées, elles ont été remplacées Lundi pose du coq sur l'église de Canisy.
 - Remerciement pour le nettoyage et la remise en fonctionnement de notre carillon, une fausse manœuvre de l'entreprise avait engendré un important encrassement de l'ensemble du mécanisme par la chute d'excréments venant des volatils. Messieurs Reuet, Cuvilly, Hannecart et Cardon ont très gentiment œuvré quelques jours pour le nettoyage de précision du mécanisme afin de le remettre en service. Un grand merci à eux.
- Incidents dans la commune
 - Inondation dans le sous sol de monsieur Odelot ; nous avons prévenu la société qui avait fait les travaux et sur place nous avons décidé de relever tout de suite la bordure du caniveau. Il faut signaler qu'il n'y a pas de trottoir proprement dit à l'arrière de cette bordure, la descente du sous sol amorce sa pente aussitôt. Nous devons remonter le niveau même si sa descente aurait été plus raide, mais suite à l'intervention de son assurance nous avons stoppé toutes les modifications prévues.
Un rendez vous sur place avec les experts est planifié pour le 11 Décembre à 9h30. Nous aviserons avec ces derniers des suites à donner suite à cette réunion.
 - Toujours des incivilités dans la commune, des chats empoisonnés en nombre, des jets de pierres chez un particulier, du bruit dans les abris bus même à des heures tardives, des jets de cannette dans un jardin, forçage du grillage d'entrée du terrain de foot, un dépôt d'ordure en rase campagne rue d'Emery, un autre derrière un abris bus à Canisy, cela devient difficile, il va falloir que les adultes se recyclent dans leur comportement civique ainsi que dans l'éducation de leurs progénitures. Je n'ai pas encore verbalisé, je n'aime pas réprimander financièrement mais si cela continu je vais peut être changer.
- Contrat de location
 - La société Xérox a abandonné le suivi en pièces des machines en place, la société D B S en charge de notre dossier de location maintenance a donc mis en place leur matériel pour continuer à assurer le suivi maintenance sans changer l'ancien contrat qui courre toujours aux mêmes conditions fourniture et prix.

Ordre du jour

- **Dossier Employés territoriaux**
 - **Emploi d'adjoint technique territorial :**
 - Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que depuis plusieurs années avec les tâches qui augmentent nous prenions pendant 6 mois un emploi saisonnier. Nous réalisons de plus en plus de travaux qui nous permettent d'économiser sur les entreprises extérieures, les essais qui ont été fait jusqu'à maintenant sont concluants, que ce soit électrique, maçonnerie ou élagage sans oublier le bitume avec le matériel que nous disposons et des travaux de remise en état intérieur (Fibre, peinture, sol) Comme je vous l'ai dit lors du dernier conseil nous avons réfléchi en commission d'adjoint sur l'opportunité de combler les 6 mois manquant par la création du poste en tant qu'agent technique territorial. Le but final est de faire intervenir le moins possible les entreprises extérieures tout en continuant d'entretenir notre patrimoine et aussi d'agir dans la polyvalence entre nos services au public, comme remplacement dans la restauration scolaire qui grandit de plus en plus. Le cout supplémentaire est de 12 832.39 €
 - Mr Delattre signale que l'hiver il y a beaucoup moins de travail
 - Mr Urbaniak, adjoint en charge des employés précise que nous avons beaucoup d'entretien intérieur que nous ne devons pas négliger, que les employés sont de plus en plus en formations et qu'il y a aussi énormément de travail dans l'ensemble de la commune à gérer pour être présent dans les sections également.
 - Mme Hannecart précise que nous sommes plutôt en situation de restriction et qu'il est dommage aussi que le nom du candidat nous soit précisé, on doit choisir pour un poste et non pour une personne.
 - Mr le Maire dit qu'il regrette cette présentation mais c'était pour situer le poste concerné. Dans la situation de restriction qui se présente nous ne devons pas laisser tout tomber et c'est pour cela que nous ferons de moins en moins appel aux entreprises extérieures, les travaux seront faits à notre rythme et à notre coût. Il est nécessaire de préciser que les remplacements lors d'absence heureusement rares mais toujours dans des

situations délicates, que la législation oblige beaucoup de doublon de personnel pour la sécurité lors de travaux extérieurs, que les demandes d'administrés se font plus pressantes qu'avant, rappelle que la commune s'agrandit depuis quelques années et que notre travail de tous les jours est de répondre aux demandes. Plus d'autres remarques nous passons au vote pour la création de ce poste d'adjoint technique territorial

Contre : 1 (Hannecart P) Abstention : 2 + 1 Pouvoir (Delattre A et Kalota G) Pour : 11

Un poste d'adjoint technique territorial sera créé, ce portera à 6 le nombre d'agent technique

• **Emploi Handicapé**

- Monsieur le Maire présente ce poste aux membres du conseil, Le contrat MDPH de 6 mois d'essai arrive à terme le 10 Décembre, Son activité dans la commune est très réglementée. Pas de port de charges lourdes, 20 heures par semaine maxi, et son salaire est pris en charge à hauteur de 90% par l'état. Sa tâche est variée, transport mini bus, enfants et anciens pour le moment, car pour le marché, on a pas encore de demande. Il distribue les documents de com de com, de la Mairie et différentes convocations, il s'occupe aussi des tontes à la débroussailleuse bas coté des rues internes, quelques travaux de peinture etc. tous travaux ne demandant pas d'effort. Son contrat pouvait aller jusqu'à 5 années mais il avait été souhaité 6 mois d'essai. Le coût communal est de 280.51 €/ mois
- J'ai pris contact avec la MDPH pour renouveler son contrat, on ne peut le faire que par tranche de 12 mois Je vous demande donc l'autorisation de renouveler son contrat dans les mêmes conditions.
- Mme Dumont demande si les restrictions de travail sont liées à son handicap
- Monsieur le Maire précise que son handicap est physique résultant d'un accident du travail, la station debout trop longtemps lui est difficile, de même que de porter de trop lourdes charges. Pour le reste, le travail est fait
- Mr Urbaniak signale qu'il doit faire de la formation, cela est prévu dans son contrat de réinsertion et il doit apprendre à utiliser le matériel des espaces verts.

Nous passons au vote pour le renouvellement de ce contrat de 12 mois pris en charge à hauteur de 90 % par la MDPH

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11 + 4 pouvoirs

Le contrat sera prolongé pour une année.

■ **Mutuelle de maintien de salaire**

- Chaque employé est couvert sur cette partie de maintien de salaire par une mutuelle nationale territoriale avec une convention tri partie entre la Commune, Le Centre de gestion et la MNT. La loi n'autorise plus au Centre de gestion de ratifier ce genre de convention il nous faut donc transformer cette convention de façon que nous signions la Commune avec la MNT pour maintenir cette garantie. Les cotisations allant de 7 à 13 €/mois suivant leur salaire, sont prélevés depuis le début de l'année sur l'ancienne convention, à ce jour pour la reverser à la MNT nous devons avoir cette signé cette convention.

Je vous demande l'autorisation de signer cette convention de couverture.

- Mme Hannecart demande si nous n'avions pas déjà évoqué cette question
- Mr le Maire précise qu'il s'agissait de la couverture patronale auprès de la CNP qui devenait APRIL par l'Assurance Mutuelle de Picardie
- Mme Loridant demande si cette assurance est obligatoire
- Mr le Maire : non, mais une seule personne n'y adhère pas

Nous passons au vote pour la signature de cette convention.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11 + 4 pouvoir

■ **Aménagement Sportifs**

- Nous avons débattu lors du dernier conseil sur le fait de répondre à la demande des pétitionnaires sur ce qui était demandé sans en faire plus pour le moment. Nous avons donc, comme je vous l'avais dit, cherché à savoir le cout d'un équipement city stade et cela nous a refroidi, malgré la plateforme récupérée nous arrivions au chiffre de 53 000 € un matériel garanti 20 ans. Nous avons donc dirigé notre recherche vers les poteaux de basket et sommes arrivés à un bon compromis par des poteaux multi but. Pour un cout de 2700 € HT, en option on peut avoir le garnissage en barreaudage plus rigide pour un supplément de 1125 € HT la commission des adjoints vous propose donc ce système à mettre en place par nos employés sur l'espace plateau des sports. Ce

Nous passons au vote pour adhérer au groupement d'achat.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11+4 POUVOIRS

● **C.E.P :**

- Conseil en Energie Partagée, La F.D.E (Fédération Départementale d'énergie) nous propose d'effectuer un diagnostic énergétique de nos bâtiments et éclairage public. Ensuite d'effectuer une étude avec préconisation de travaux d'économie énergétique sur les structures les plus énergivores. Cette compétence demande la signature d'une convention d'adhésion et deux délibérations,
- Mr le Maire propose de ratifier ces documents
 - La première permet de valider la réalisation d'un pré diagnostic énergétique, le coût est de 45 € par bâtiment et de 15 € par armoire d'éclairage. Soit 90 € pour la Mairie-école et pour la salle des sports puis 165 € pour les 11 armoires d'éclairage public.

Nous passons au vote pour le pré diagnostic énergétique des bâtiments

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11 + 4 POUVOIRS

- La seconde permet à la commune de profiter de la compétence d'énergiciens partagés à l'échelle de la fédération et ainsi de bénéficier de conseil en rapport avec les économies d'énergie suivi par le montage des dossiers incluant un calcul sur le retour sur investissement. Cout 0.50 € /Habitant

Nous passons au vote pour adhérer au conseil en énergie partagée.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11 + 4 POUVOIRS

■ **Travaux de voirie**

- Pour la préparation de notre budget 2015 il serait intéressant de faire évaluer les travaux de bordurage demandé depuis quelques années, nous ne pourrions pas en faire beaucoup mais nous les prioriserons.
- Dans le cadre de l'attribution de fonds de concours par la C C P N au taux de 25 % des travaux H T il est nécessaire de faire l'estimation par le chargé d'étude de la Com de Com.
- Une demande est en cours pour travailler en système Bon de commande, ce qui nous facilitera notre chiffrage (cout au Mètre linéaire), par contre j'aimerais faire la différence de chiffrage hors subvention car s'il faut payer 30 % plus cher pour avoir 25 % de subvention, je ne vois pas où serait le gain.
- Je vous demande l'autorisation de lancer des demandes de devis, nous en débattons lors de la préparation du budget 2015

Nous passons au vote pour lancer l'étude de réalisation de ces bordurages.

- Les membres du conseil préfèrent chiffrer par devis ces travaux 2 ou 3 devis pour mettre en concurrence

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11 + 4 pouvoirs

Rapport de la réunion scolaire

- **Conseil d'école du 17 Octobre**, une demande de parents inquiets sur la qualité de notre fermeture des portes d'accès aux cours scolaire, ce n'est pas la première fois que cette remarque est faite, il a même été évoqué la pose d'un digicode. La directrice a rassuré les parents en précisant que la surveillance est assurée par plusieurs professeurs dans la cour. Autre sujet inquiétant, mais de la part des enseignants, c'est le nombre d'élèves dans l'école, 128 ; à 8 prés il aurait fallu rouvrir une 6 ème classes. Dans ce cas nous stabiliserons un peu notre développement d'habitat mais on ne peut pas contrôler le privé. Le conseil municipal a été remercié pour ses efforts sur l'équipement et la classe de neige, seule demande de la directrice c'est qu'elle n'aime pas la couleur verte de sa classe ! Les goûts et les couleurs sont toujours source de divergence, mais cela s'arrête là.
- **Etude scolaire de la CCPN.** Lors du de la réunion de bureau nous avons à l'ordre du jour la présentation de scénarii scolaire dans cadre d'une étude faite par le cabinet mandaté par la CCPN. En ce qui nous concerne, l'étude s'orienterait vers un regroupement avec l'école de Voyennes et de Rouy le Petit, ceci en deux phases.

- Les membres du conseil, à l'unanimité, maintiennent ce bon d'achat de fin d'année à chaque employé d'un montant de 65 €

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11+4 pouvoir

■ **Contrat d'entretien pour la chaudière gaz > 70 Kw (école)**

- Monsieur le maire rapporte le souci rencontré au mois de octobre, et, devant l'incompétence du service d'entretien basé à Saint Quentin en charge de notre contrat, nous avons du faire intervenir une autre société d'un centre technique Chappée (marque de notre chaudière) basée à Chauny qui a détecté rapidement la panne et remis en service notre chauffage. Il a été aussi question de modifier le fonctionnement de la régulation de façon à optimiser au mieux la consommation d'énergie par un contrôle de température dans la salle des fêtes et un autre dans les salles de classe par la fourniture et pose de 2 sondes programmables. les câblages de la chaufferie jusqu'à la salle des fêtes et à la salle de classe ont été réalisés par nos employés. Résultat, nous avons dénoncé notre contrat avec la société PROXISERVE de Saint Quentin (montant de 439 € TTC/ an) et j'ai demandé à la société FLAMME BLEUE de Chauny, centre technique agréé Chappée de nous proposer un contrat d'entretien annuel.
- Proposition de contrat que je vous demande d'approuver pour un montant de 425.57 € TTC/an pour la chaudière école ; de 261.57 € TTC/an par chaudière fuel (mairie et périscolaire) ces deux dernière était faite sans contrat par la société MARIE d'Eppeville au coût de 239 € par chaudière.

Nous passons au vote pour m'autoriser à passer ce ou ces contrats

- **Les membres du conseil donnent leur accord pour changer de prestataire d'entretien pour la chaudière de l'école et pour la pose des sondes de régulation de température ambiante, mais préfèrent garder le prestataire de notre secteur pour les chaudières fuel de la Mairie et Périscolaire.**

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11+ 4 pouvoir

■ **Appel d'offre relevage des tombes reprises**

- La procédure de reprise des tombes laissées à l'état d'abandon est arrivée à son terme. L'ossuaire pour le dépôt des restes est réalisé dans une ancienne tombe près de la chapelle. Il nous faut maintenant exhumer les restes s'il y en a et les entreposer dans l'ossuaire. Pour cela il faut lancer un appel d'offre auprès des fossoyeurs pour les mettre en concurrence.

Nous passons au vote pour m autoriser à lancer cet appel d'offre ou mise en concurrence.

- **Les membres du conseil autorisent monsieur le Maire à effectuer la démarche pour faire exhumer les restes des sépultures reprises à la demande.**

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11 + 4 POUVOIRS

■ **Numérotation rue de Nesle**

- Nous rencontrons un problème sur la numérotation des habitations de ce secteur car le projet Espérance comporte 3 appartements plus quatre terrains à bâtir à l'arrière dont trois rue de Nesle. Tout ceci vient en complément des habitations neuves des terrains Vermeire qui sont numérotés 11- a-b-c-d-e-f-. ces 6 nouvelles constructions ne peuvent pas s'intégrer dans la numérotation actuelle. De plus à l'arrière il y a encore 4 construction dont une avec 5 appartements
- La question est comment faire pour remettre de l'ordre dans tout cela.
 - Solution 1 : renuméroter toute la rue en partant du 1 et en tenant compte des dents creuses
 - Solution 2, Renuméroter les habitations en partant de l'espérance de la rue de Voyennes vers Ham en tenant compte des nouvelles et possibles constructions.
 - Solution 3 : Continuer par le 11-g (semble absurde terminera avec le N° 11 L)
 - Solution 4 : si vous avez une autre idée.

- **Les membres du conseil après ces explications n'ont pas de solution dans l'immédiat, monsieur le Maire propose de réunir la commission voirie pour étudier ce dossier**

■ **Admissions en non-valeur**

Monsieur le Maire explique que suite aux liquidations judiciaires de la société PICATEL et Eurotélécom, des créances non payées par ces sociétés sont toujours en émission dans notre comptabilité. Vu le temps passé monsieur le percepteur nous demande de passer en non valeur ces créances. Ceci veut dire que nous ne pourrons jamais toucher ces sommes. TOTAL : 4472.71 €

- PICATEL : 244.35 € + 2639.00 € = 2883.35 €
- EURO TELECOM SERVICE : 1589.36 €

➤ **Les membres du conseil donnent leur accord pour effectuer ces non- valeurs**

■ **Modifications budgétaires**

- Il est besoin, pour payer certains amortissements en assainissement, d'effectuer une modification budgétaire de l'article 6811-042 vers l'article 658 d'un montant de 4395 €

● **Article 658 : - 4395,00 €**

● **Article 6811-042 : + 4395,00 €**

➤ **Les membres du conseil donnent leur accord pour cette modification.**

■ **Questions diverses**

- Voici quelques questions qui m'ont été rapportées par un conseiller, Mr FRISON F

1) des riverains qui habitent à proximité de l'abri scolaire centre à Hombleux se plaignent du bruit causés par les adolescents, Serait-il envisageable de déplacer l'abri bus?

Cet abri bus est à cet endroit depuis la création du ramassage scolaire, le déplacer ne ferait que déplacer le problème. La présence de jeunes ne peut être régulée que par les autorisations parentales de sortie. Une nouvelle fois je vais intervenir auprès des parents dont j'ai eu le nom pour leur signifier ce que leur enfant fait et qui engage leur responsabilité parentale. Je précise que cet arrêt bus est départemental également et que le conseil général va zébrer le sol des deux cotés.

2) Monsieur Gense jacques de Canisy porte drapeau depuis 30ans et ancien combattant faisant parti de la section de Nesle demande si il serait possible d'avancer d'une demi heure les commémorations au monument de Canisy afin qu'il puisse être présent au monument de son village Ce qu'il lui tient a cœur en tant que porte drapeau (Nesle étant à 11h à chaque fois).

L'horaire est établi par la section des anciens combattants et la Mairie suivant les disponibilités de ces services. Cette année une nouvelle commémoration a eu lieu à Grécourt et était placée avant Canisy. Il apparait difficile de changer ce qui dure depuis toujours mais je vais me renseigner auprès du président des anciens combattants. Pourquoi ne pas demander à Nesle de reculer d'une demie Heure, ce serait plus facile.

3) Des habitants relancent la demande d'un passage d'encombrant 1 à 2 fois dans l'année, puisque des personnes n'ont pas de remorque ou ni même de permis.

C'est un dossier qui nous tient à cœur également car cette demande revient souvent à l'ordre du jour et je reconnais que pour certain il est difficile de traiter leurs encombrants. La demande auprès du service des ordures ménagères de la CCPN nous a encore une fois était refusée. Une proposition, émanant de notre secrétariat a retenu mon attention c'est de faire cette prestation par nous même avec notre équipe ce choix me parait judicieux, le nombre et les périodes seront à définir par nous, pourquoi pas ce soir si vous n'y voyez pas d'inconvénient. Madame Hannecart précise avoir une réunion de commission ordures ménagère ce lundi et va poser cette demande aux membres de la commission.

4) Dans le chemin du cimetière à Canisy la pancarte céder le passage est détériorée, voir pour la remplacer.

Encore une fois il est dommage que le responsable de cette détérioration ne l'ait pas signalé car je suppose qu'il doit être assuré. Ce panneau fera partie d'un prochain groupement de commande pour éviter un port pour une unique pièce. Dans l'immédiat, à part son aspect, il est toujours opérationnel.

5) Trou noir à coté du cimetière à Canisy, serait-il possible d'avoir une lumière sur le poteau électrique? Une demande verbale avait été faite par Mme Frison auprès de monsieur le maire le jour où la société Sopelec était en train de remplacer les lumières du village.

Je suis désolé de l'admettre mais je ne me souviens pas de cette demande, mais si ce trou noir existe il sera fait une demande d'équipement auprès de la F D E.

- Mme Kalota signale qu'un chien est laissé à l'attache et aboie constamment derrière le logement face à la boulangerie, rappelle aussi que lors des importantes pluies le niveau devant chez elle arrive à franchir le caniveau et que la réparation qui avait été faite n'est pas concluante.
- Mr le maire dit s'occuper de prévenir le propriétaire du chien pour qu'il règle ce problème, quand à l'écoulement pluvial il va devenir nécessaire de contacter un cabinet d'étude pour trouver une solution.
- Mr Urbaniak précise que nous nous sommes déjà penchés sur ce souci, qu'un projet serait d'effectuer un système d'infiltration au niveau de la place comme celui que nous avons mis au coté de l'église.
- Mme Dumont signale aussi un souci avec un chien qui aboie constamment à Canisy près de chez elle et se propose d'aller traiter ce dossier
- Mr le Maire lui donne son accord et en cas de problème il interviendra à sa demande.
- Mme Loridant demande s'il est possible de mettre en place un parcours du cœur.
- Mr le Maire dit pourquoi pas mais il faut plus de précision sur ce dossier.

Quelques dates à retenir :

Gouter des aînés offert par le maire et les adjoints le 17 décembre 2014

Noël de la commune aux enfants scolarisés en primaire le vendredi 19 décembre

Vœux du maire le mardi 13 Janvier 2015 à 19 h

Plus de questions, la séance est levée à : 23h30